

## DELIBERATION N° 2024-029

**OBJET : Personnel : Contrats saisonniers  
Hiver 2024/2025 et contrats pro ou  
d'apprentissage**

Le **16 septembre 2024 à 09h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Murol, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **2 septembre 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **13** – Pouvoirs : **2** - Votants : **15**

**Présents** : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CRÉGUT, Lionel GAY, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

**Excusés** : François CONSTANTIN (pouvoir à Joffrey CHALAPHY) Sébastien DUBOURG (pouvoir à Jean-François CASSIER), Jean-Michel FALGOUX, Marylise GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur.

\*\*\*\*\*

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison hiver 2024/2025, M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

### Conseillers touristiques

- 2 postes - Echelon employé 1.2 - Indice 1500 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/12/2024 au 12/09/2025
- 1 poste - Echelon employé 1.3 - Indice 1550 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/12/2024 au 12/09/2025
- 5 postes - Echelon employé 1.2 - Indice 1500 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/12/2024 au 11/05/2025
- 5 postes - Echelon employé 1.1 - Indice 1470 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/12/2024 au 31/03/2025
- 2 postes « étudiant » - Echelon employé 1.2 - Indice 1500 à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 19/10/2024 au 20/05/2025 pendant chaque période de vacances scolaires pour une durée de 2 à 4 semaines selon le calendrier scolaire et l'académie d'affectation de l'étudiant.

### Agent postal communal

- 1 poste - Echelon : employé 1.3 - Indice 1550 sur la base de 18 heures hebdomadaires (720 heures par an) prévues du 16/12/2024 au 21/09/2025.

Il propose également d'ouvrir au tableau des effectifs, au niveau du personnel non permanent, **un poste supplémentaire en contrat d'apprentissage d'assistante RH** - Dates : du 16/09/24 au 12/09/25 - Rémunération selon grille réglementaire apprentissage qui prend en compte l'âge de l'alternant, sa situation précédente et le cycle de formation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les créations de postes telles que proposées ci-dessus.

**Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,  
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY

